

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1550

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 13

À la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« garantissant »

les mots :

« permettant de garantir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.